

Dossier de presse

Bilan de la rentrée 2022 en Saône-et-Loire

Lundi 21 novembre 2022

Liliane Ménissier

Inspectrice d'académie-directrice académique des services de l'éducation nationale

- I- Premier degré
 - a. La rentrée dans le 1^{er} degré
 - b. Les chiffres clés de la rentrée dans le 1^{er} degré
 - c. Actualités

- II- Second degré
 - a. La rentrée dans les collèges –chiffres clés
 - b. La Dotation Horaire Globalisée (DHG)
 - c. Actualités

- III- **L’Orientation**
 - a. Résultats aux examens
 - b. Fin de 3^e
 - c. Fin de 2^{nde}

- IV- **L’Adaptation et la Scolarisation des élèves en situation de Handicap (ASH)**
 - a. ASH – axes de la rentrée 2022
 - b. **L’évolution des effectifs SEGPA**
 - c. La scolarisation des enfants handicapés

I. Premier degré

1.a. La rentrée dans le Premier degré

L'école primaire et l'accent donné à la maîtrise des savoirs fondamentaux, notamment pour les élèves les plus fragiles, restent la priorité gouvernementale, dans le sillage de **la loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance**.

Les conditions d'installation de ces priorités se traduisent notamment par **la politique générale de réduction des effectifs scolaires** dans les classes, qui se poursuit et se décline sur l'ensemble du territoire départemental, tant rural qu'urbain. Ainsi, l'objectif de dédoublement des effectifs des niveaux GS, CP ou CE1, en **éducation prioritaire**, continue d'être assuré cette année (+ 1 emploi dédié). Pour ce qui concerne l'ensemble du territoire ne relevant pas d'une zone d'éducation prioritaire, **91,8%** des classes des niveaux concernés sont réduites à hauteur de 24 élèves ou moins à cette rentrée, soit 4,6 points de plus qu'à la rentrée 2021.

Le soutien de la ruralité reste également un axe de travail déterminant dans ce département. A ce titre, le « **territoire éducatif rural** » (TER) est installé en Saône-et-Loire, à Bourbon-Lancy et dans son secteur de collègue. Il vise, par une alliance éducative active, à renforcer les prises en charge pédagogiques et éducatives des enfants et des jeunes, sous l'action convergente d'un réseau de coopération impliquant les services du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, les acteurs locaux, économiques et associatifs ainsi que l'ensemble des services publics présents sur le territoire. Par ailleurs, il convient de rappeler qu'aucune fermeture d'école ne peut être mise en œuvre sans l'accord du maire.

Dans la continuité du déploiement du **service public de l'école inclusive** engagé depuis 2 ans, les dotations en AESH progressent (+10 équivalents temps pleins) et des structures supplémentaires viennent renforcer les dispositifs existants dans le département : trois unités localisées pour l'inclusion scolaire, une unité d'enseignement élémentaire « autisme », +0,5 équivalent temps plein dans le réseau scolaire des unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A) ainsi qu'une UPE2A créée au collège La Croix-Menée du Creusot. Par ailleurs, le réseau des établissements spécialisés médico-sociaux et des services d'éducation spéciale et de soins à domicile se voit renforcer de 2 équivalents temps plein.

La répartition des emplois s'effectue, dans la limite de l'enveloppe départementale, en vue de poursuivre les objectifs suivants :

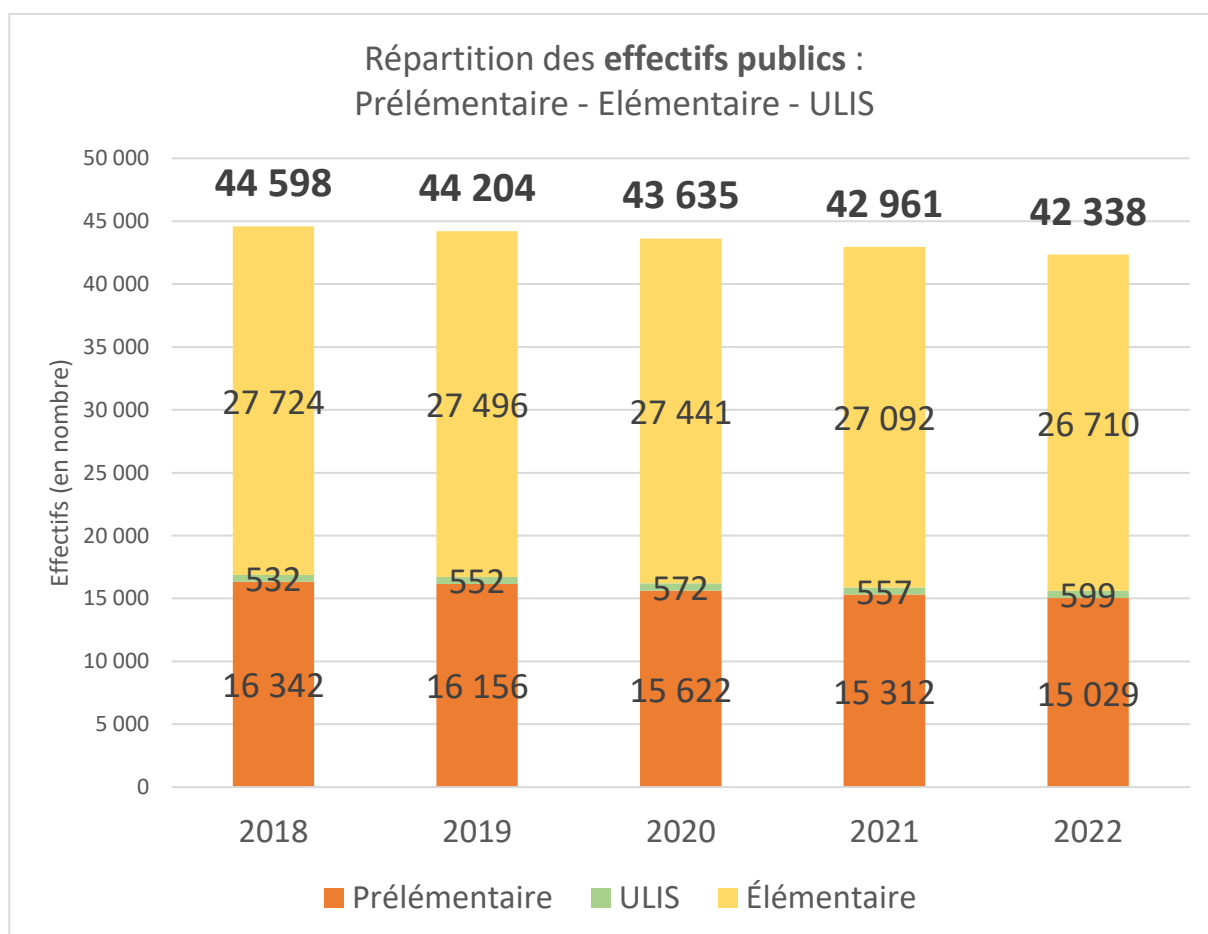
- l'équité de traitement des situations départementales,
- l'examen particulier de chaque situation intégrant notamment le décompte prévisionnel des élèves des ULIS,
- l'application des politiques nationales, tant en zone urbaine que rurale.

La carte scolaire est le produit de décisions prises après concertation des acteurs qui instruisent les dossiers sur le terrain mais également de l'ensemble de la communauté éducative : inspecteurs de l'Éducation Nationale, directeurs d'école, représentants des personnels, usagers et élus locaux.

Les données relatives aux effectifs sont fournies par les directeurs via l’Outil Numérique pour la Direction d’Écoles (ONDE) dont l’objet est notamment d’assurer le pilotage académique et national. Ces données sont ensuite confrontées et complétées par les analyses locales des inspecteurs de l’éducation nationale, en lien avec les élus, puis agrégées et étudiées à la direction départementale (division de l’organisation scolaire) pour concaténation et analyse. Des ajustements ont enfin été réalisés en fin d’année scolaire, au moment des inscriptions effectives des élèves, ainsi que le lendemain de la rentrée.

Le calendrier de la carte scolaire aménage des temps d’échanges et permet ainsi de s’adapter aux réalités locales, dans la limite toutefois de l’enveloppe départementale. La préparation de la rentrée de l’année « n » commence dès la rentrée « n-1 » et s’illustre principalement en 3 temps entrecoupés par des moments de concertation : la préparation de la carte et les premières décisions (octobre à février), les ajustements (mars à septembre) et enfin le constat (septembre et octobre).

1.b. Les chiffres-clés de la rentrée du 1^{er} degré :



❖ Bilan :

- -623 élèves
- **Nombre d'enseignants pour 100 élèves** : 6,17 (6.08 à la rentrée 2022)
- + 3 postes
- Carte scolaire :
 - Moyenne d'élèves par classe :
 - 20,66 en école maternelle
 - 21,02 en école élémentaire
 - 520 écoles – contre 533 en 2021 et 546 en 2020 : 9 fusions et 4 fermetures.

❖ Ajustements :

- **Gel provisoire du poste du RASED rattaché à l'école Jules Ferry de Mâcon, non pourvu**, afin de financer une augmentation du volume des décharges syndicales (+0,74 ETP),
- Gel provisoire du poste du RASED rattaché à Sennecey-le-Grand, non pourvu, pour **une attribution d'emploi à Crêches-sur-Saône**,
- Annulation du gel du poste du RASED rattaché à Cuisery.

1.c. Actualités du premier degré

❖ Instruction en famille :

La loi confortant le respect des principes de la République vient mettre en place un nouveau cadre général pour l'instruction en famille qui sera, à compter de la rentrée 2022, soumise à autorisation et accordée uniquement pour les quatre motifs suivants :

- état de santé ou handicap de l'enfant,
- pratiques d'activités sportives ou artistiques intensives,
- itinérance de la famille en France ou éloignement géographique de tout établissement scolaire public,
- situation propre à l'enfant motivant le projet éducatif, sous réserve que les personnes qui en sont responsables justifient de la capacité de la ou des personnes chargées d'instruire l'enfant à assurer l'instruction en famille dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

Par dérogation, l'autorisation d'instruire dans la famille est accordée de plein droit, pour les années 2022-2023 et 2023-2024 aux enfants régulièrement instruits dans la famille au cours de l'année 2021-2022 et pour lesquels les résultats du contrôle ont été jugés suffisants.

La baisse des effectifs en instruction dans la famille s'explique notamment par le caractère limitatif des motifs énoncés ci-dessus (96 refus prononcés) ainsi que par un effet d'anticipation des familles qui bénéficiaient d'une prolongation de plein droit et dont les situations ne rentreront pas dans le cadre des motifs pour 2024-2025.

- ❖ Réduction des effectifs dans les classes de GS, CP et CE1 :

Les dédoublements dans l'éducation prioritaire (EP) :

Rentrée 2018

- Dédoublement des classes de CP en REP
- Création de 8 emplois pour un résultat effectif de 22 classes dédoublées
- Expérimentation du dédoublement en CE1 dans 2 écoles (Jules Ferry - Mâcon ; Champ Cordet - Torcy)

Rentrée 2019

- Dédoublement des classes de CE1 en REP
- Création de 8 emplois pour un résultat effectif de 36 classes dédoublées
- Création d'un emploi (Champ Cordet - Torcy) pour le dédoublement anticipé de 2 classes GS

Rentrée 2020

- Dédoublement des classes de GS en REP
- Création de 5 emplois pour un résultat effectif de 48 classes dédoublées

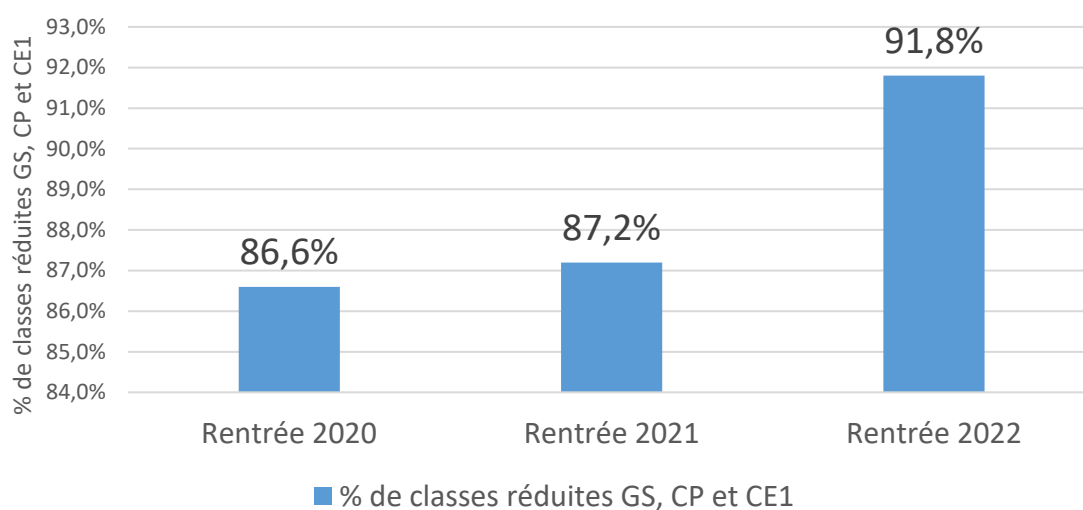
Rentrée 2021

- Création de 4 emplois pour un résultat effectif de 51 classes dédoublées

Rentrée 2022

- **Création d'un emploi pour un résultat effectif de 55 classes dédoublées**

La réduction des effectifs GS, CP et CE1 par classe sur le territoire départemental :



❖ Soutien à la ruralité :

Communes rurales

- 36 maintiens d'emploi
- E/C de 20,65 (-1,19 point en 5 ans)

Ruralité éloignée

- 19 maintiens d'emploi
- E/C de 19,92 (-1,17 point en 5 ans)

Ruralité périphérique

- 13 maintiens d'emploi
- E/C de 20,56 (-1,08 point en 5 ans)

Territoire éducatif rural (TER)

- 4 maintiens d'emploi
- E/C de 18,78 (-3,06 point en 5 ans)

❖ **Les évaluations d'école :**

La finalité de l'évaluation des établissements est l'amélioration, dans l'établissement, du service public de l'enseignement scolaire, des conditions de réussite collective et d'exercice des différents métiers, pour l'ensemble de la communauté éducative et de ses acteurs.

Phase préfiguratrice

- 2 évaluations en Saône-et-Loire
- Autoévaluation de septembre à novembre 2021
- Evaluation externe et temps de restitution en décembre 2021

Phase expérimentale

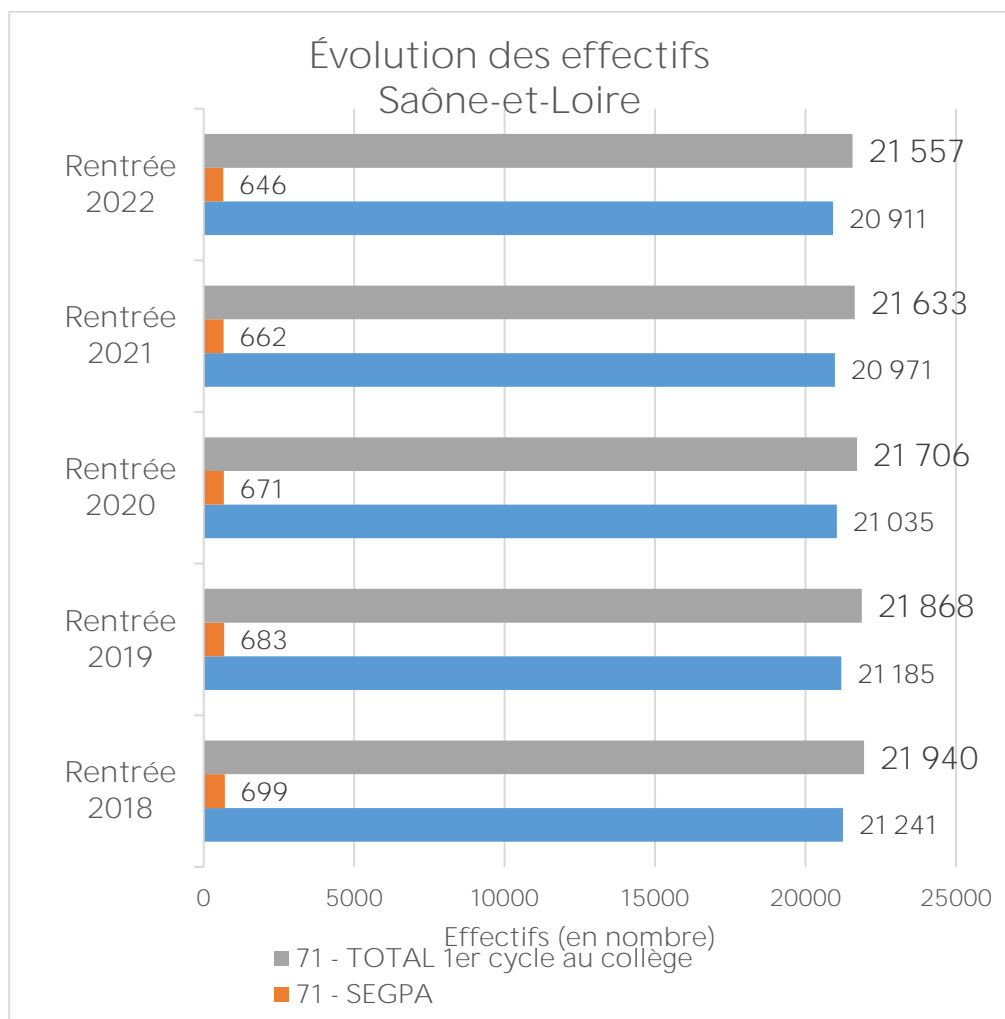
- 13 évaluations en Saône-et-Loire
- Autoévaluation en mars et avril 2022
- Evaluation externe et temps de restitution en mai 2022
- Bilan départemental avec les directions des écoles évaluées en mai 2022
- Bilan départemental avec les pilotes des équipes d'évaluateurs externes en juin 2022

II. Second degré

2. a. La rentrée dans les collèges – chiffres clés

Dans le public

Sur le plan des effectifs académiques des collèges, une prévision de baisse était attendue : 59562 collégiens¹ prévus soit 716 élèves en moins par rapport au constat de rentrée 2021². En Saône-et-Loire, 20925 collégiens³ étaient prévus, soit 46 élèves de moins par rapport au constat 2021⁴.



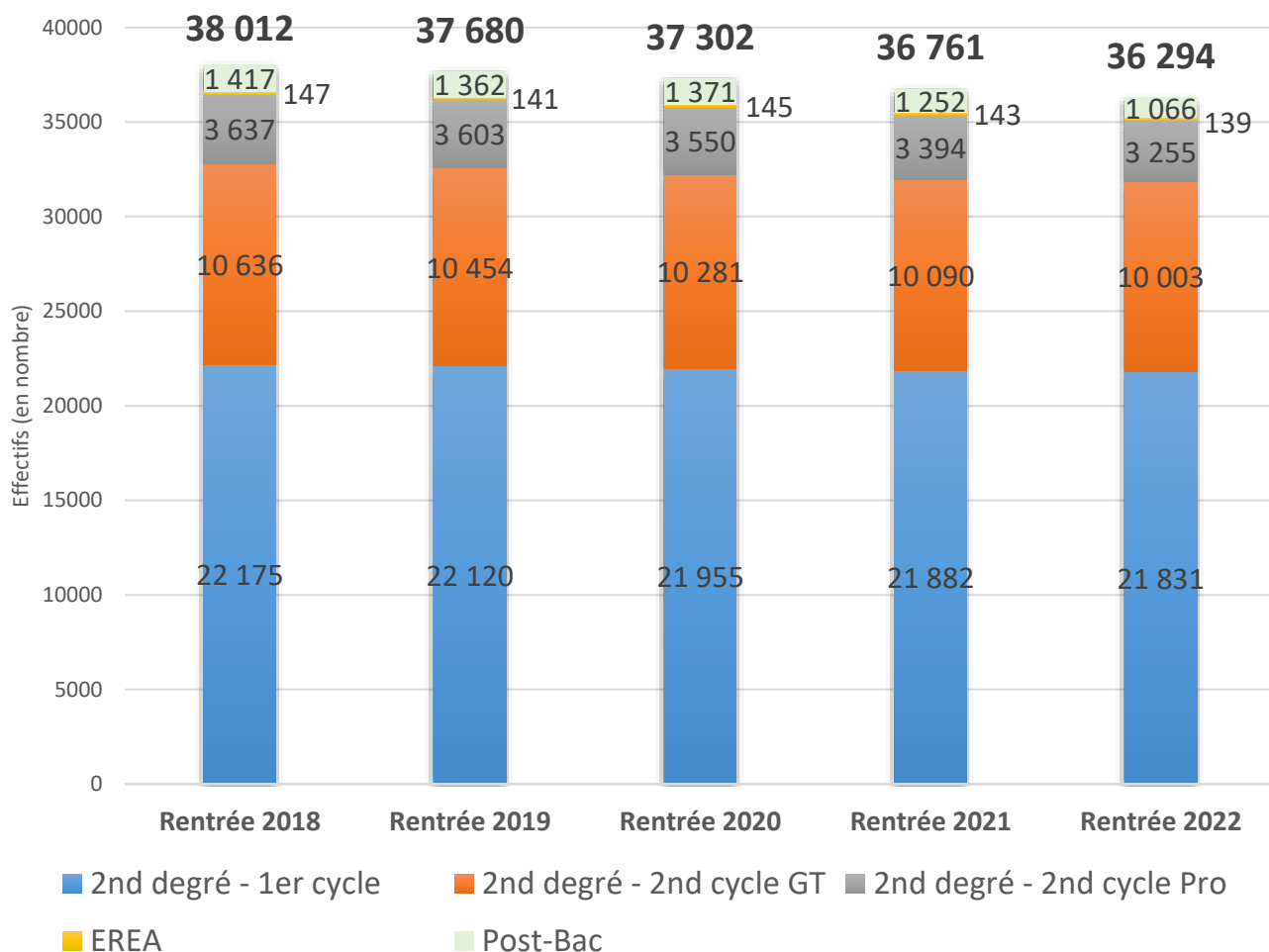
¹ Hors SEGPA (CTA janvier 2022).

² Idem.

³ Idem.

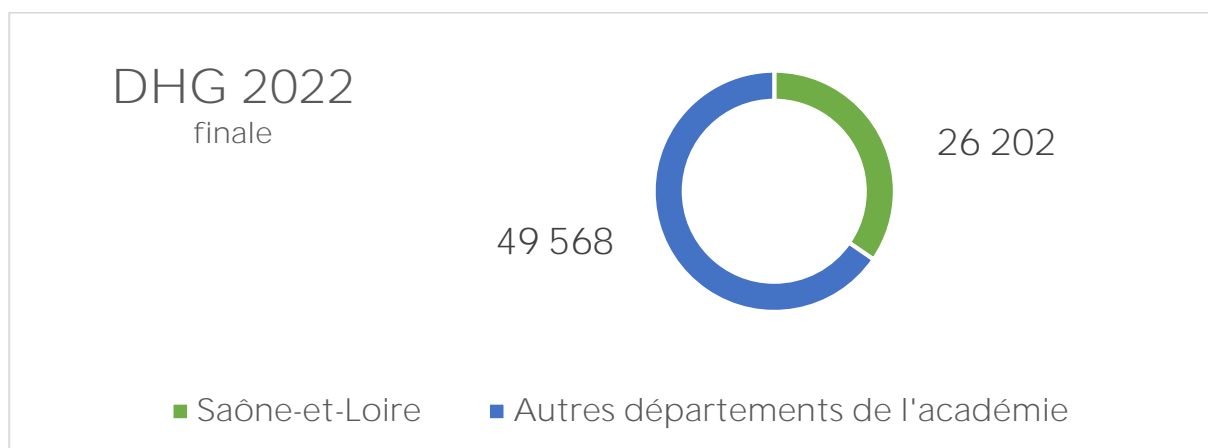
⁴ Idem.

Les effectifs dans le second degré public



2.b. La Dotation horaire globalisée :

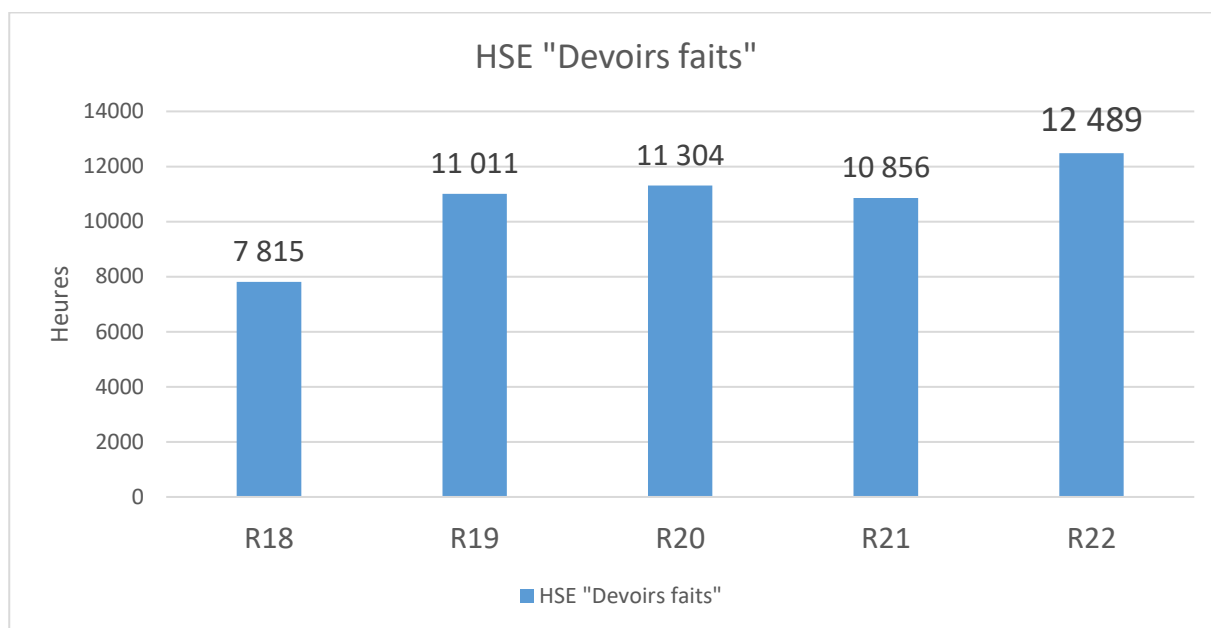
La DHG constatée pour la rentrée 2022 en Saône-et-Loire s'élève à 26202 heures (ajustement de + 13,5 heures par rapport à la DHG prévisionnelle) et représente 35% de la dotation académique :



2.c. Actualités :

❖ Dispositif « Devoirs faits » :

« Devoirs faits » est un temps dédié, en dehors des heures de classe, à l'accomplissement par l'élève des tâches demandées par ses professeurs. Il a lieu dans l'établissement sur des horaires déterminés, qui ne sont pas obligatoirement en fin de journée, à raison d'un volume horaire fixé par l'établissement. L'objectif est de faire bénéficier les collégiens volontaires d'une aide appropriée au sein du collège afin de rentrer chez eux "devoirs faits".



❖ Le Service National Universel (SNU) :

Le SNU permet à des jeunes âgés de 15 à 17 ans de s'engager autour d'un projet responsabilisant au bénéfice de la Nation au travers d'un séjour de cohésion, d'une mission d'intérêt général puis éventuellement d'une période d'engagement de 3 mois ou plus auprès de divers dispositifs. Il a été déployé en Saône-et-Loire, en 2022, avec trois séjours de cohésion à Mâcon et à Autun (du 13 au 25 février, du 12 au 24 juin et du 3 au 15 juillet 2022).

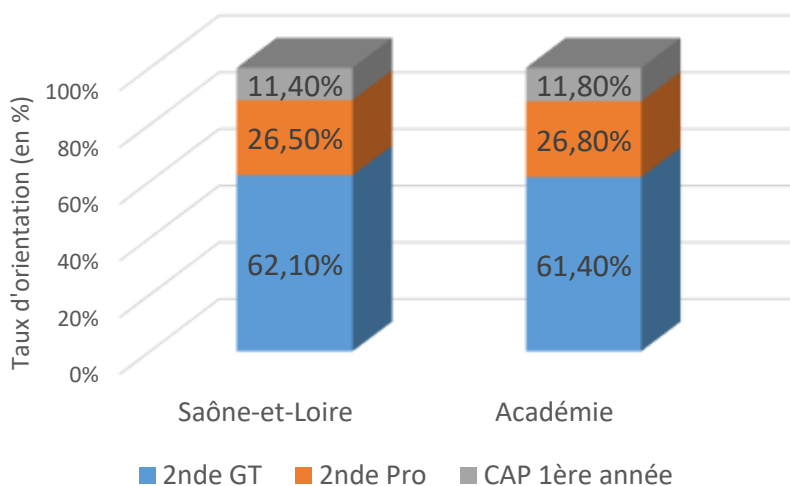
298 jeunes issus d'autres départements ont réalisé leur séjour en Saône-et-Loire. 254 jeunes résidents de Saône-et-Loire (dont 63% de filles) se sont inscrits dans le dispositif (ils étaient seulement 88 en 2021) et 242 ont validé leur séjour en dehors du département.

III. L'orientation

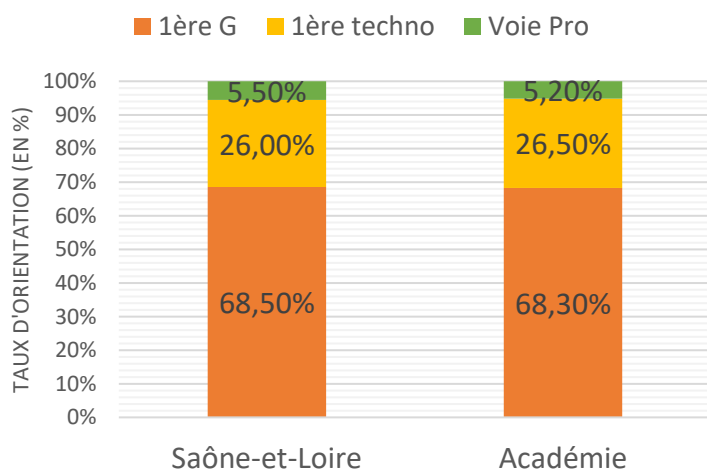
3.a. Les résultats aux examens

- ✓ Diplôme National du Brevet –Série Générale – taux de réussite :
71 : 91,20% / Académie : 89,10% / National : 87,70%
- ✓ Baccalauréat Général – taux de réussite
71 : 96,40% / Académie : 96,20% / National : 96,10%
- ✓ Baccalauréat Technologique – taux de réussite :
71 : 92,00% / Académie : 90,90% / National : 90,30%
- ✓ Baccalauréat Professionnel – taux de réussite :
71 : 84,20% / Académie : 84,00% / National : 82,30%

3.b. Orientation en fin de 3^{ème} générale



3.c. Orientation en fin de 2^{nde} générale



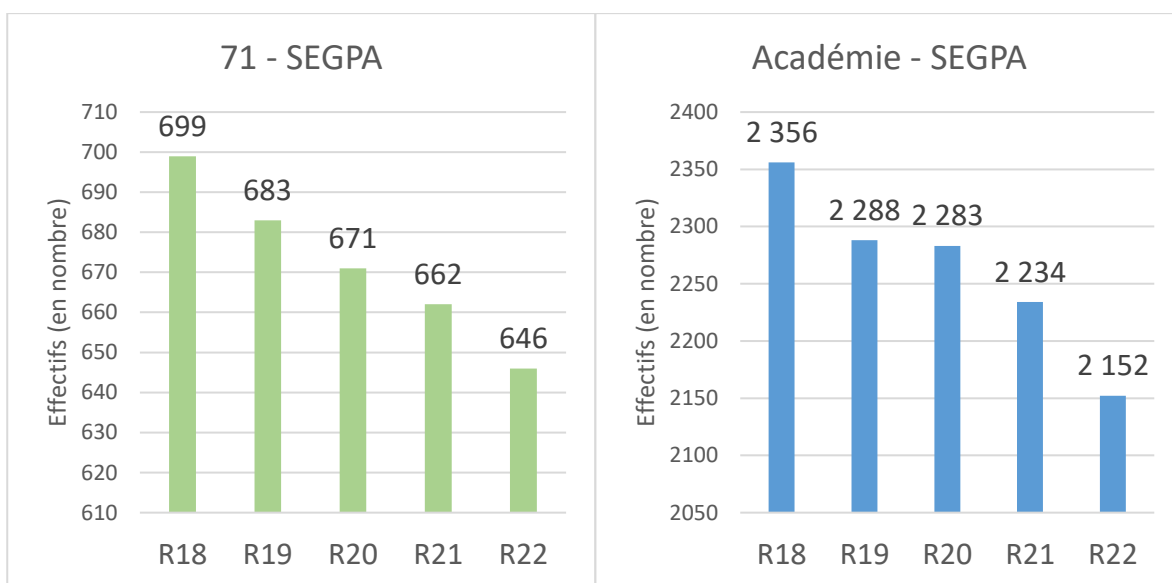
IV. L'adaptation et la scolarisation des élèves en situation de handicap (ASH)

4.a. Les axes de la préparation de la rentrée 2022 en matière d'ASH :

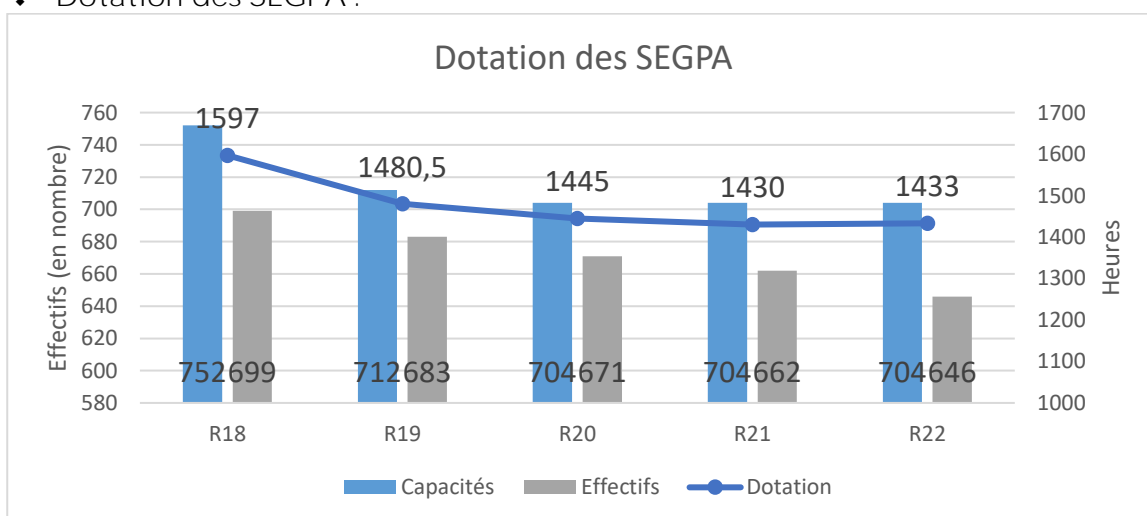
Les axes de la préparation de la rentrée 2022 en matière d'ASH sont les suivants :

- garantir à tous les élèves en situation de handicap une modalité de scolarisation adaptée à leurs besoins,
- identifier les évolutions des effectifs d'élèves en situation de handicap,
- développer les dispositifs (ULIS⁵ et Unités d'enseignement « Autisme ») et les moyens (AESH⁶),
- soutenir les partenaires, dont le secteur médico-social.

4.b. Evolution des effectifs en SEGPA



❖ Dotation des SEGPA :



⁵ Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire

⁶ Accompagnant d'Élèves en Situation de Handicap

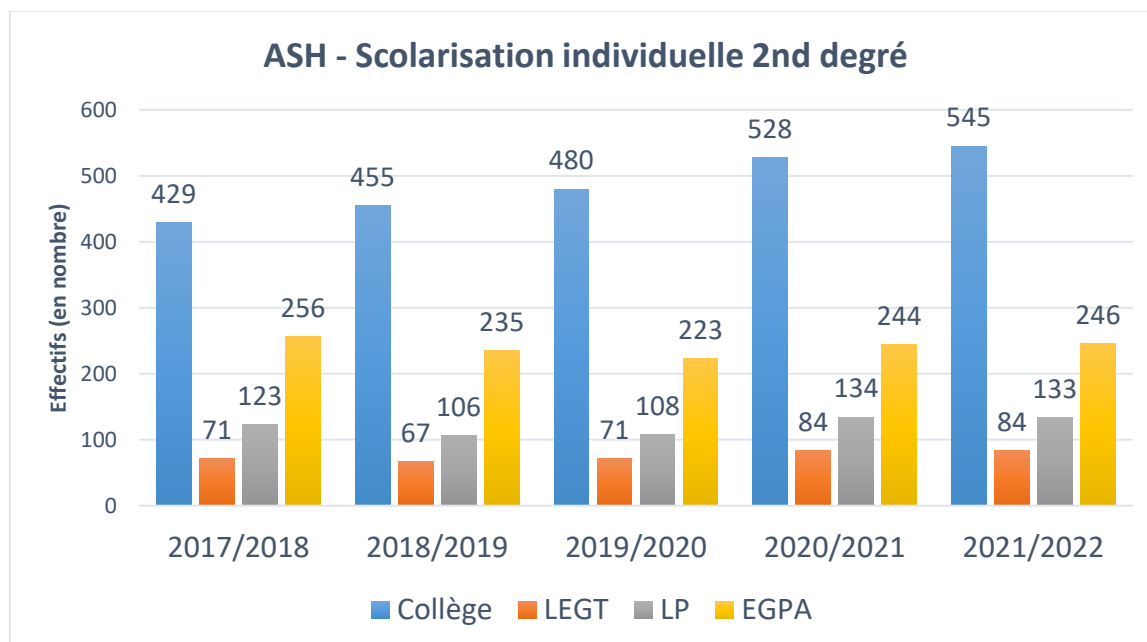
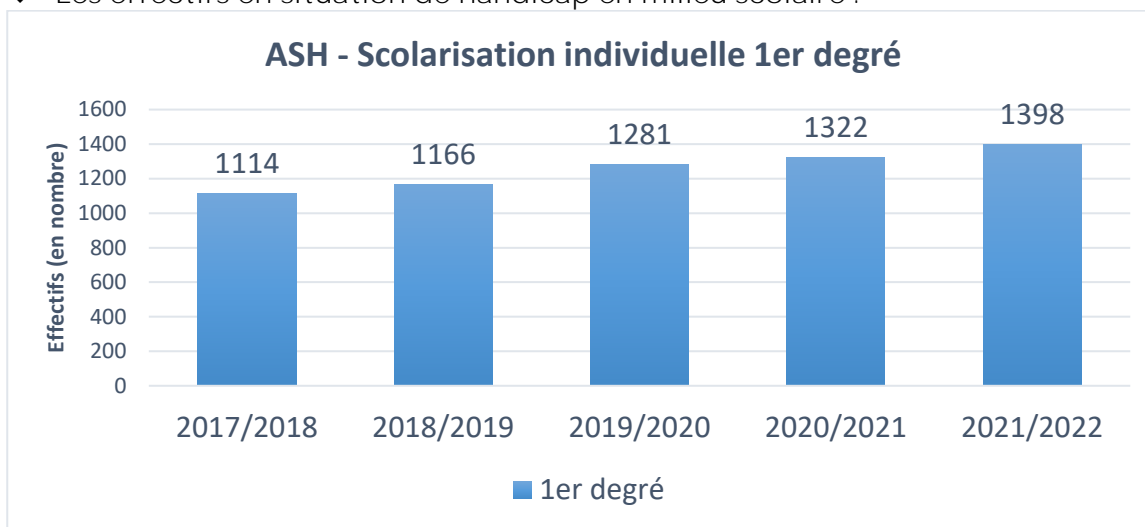
- ❖ Résultats au Certificat de formation générale (CFG) et Diplôme National du Brevet (DNB) série « pro » (SEGPA / EREA) :

CFG : 96,30% (97,95% en 2021)

DNB série « pro » : 77,80% (76,72% en 2021)

4.c. La scolarisation des enfants handicapés

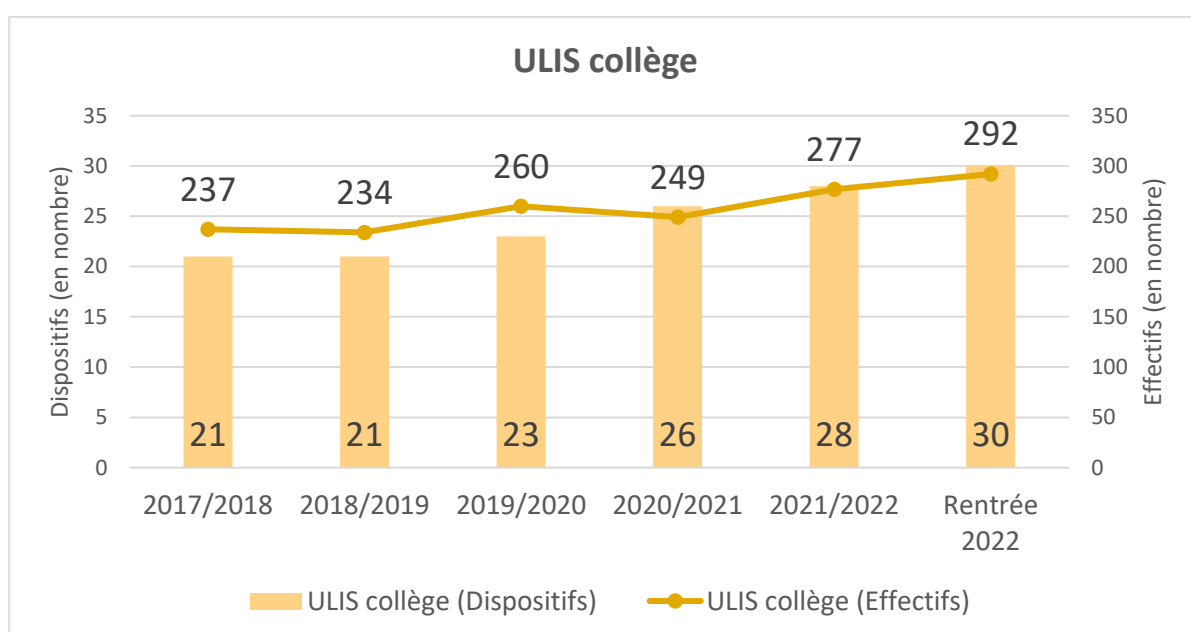
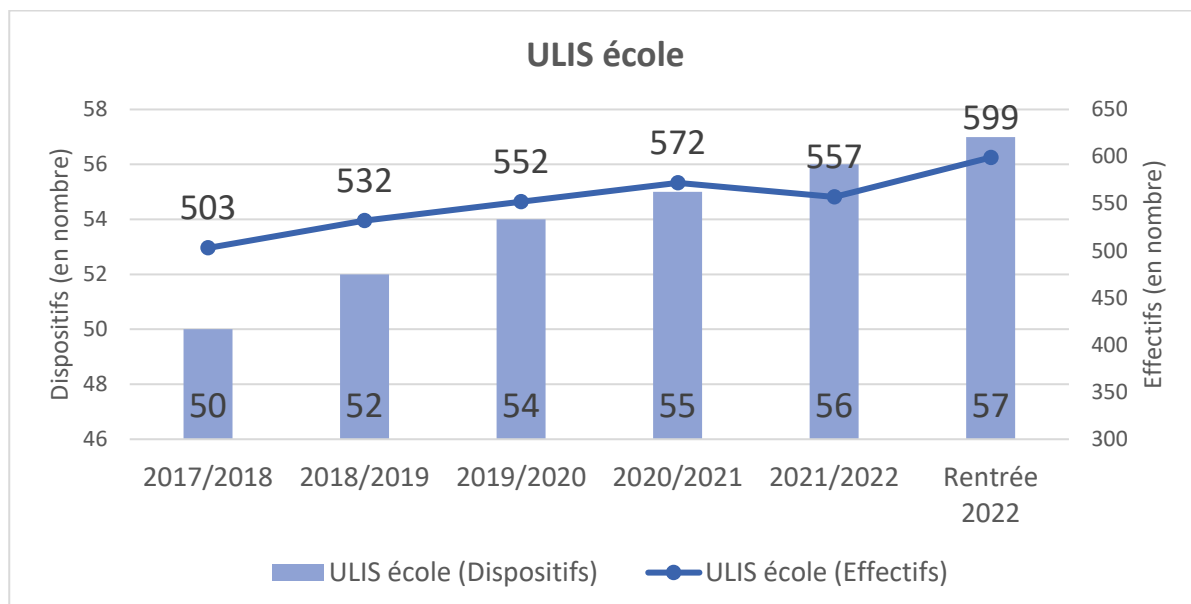
- ❖ Les effectifs en situation de handicap en milieu scolaire :



- ❖ Les dispositifs ULIS :

Le réseau de l'**école inclusive** s'enrichit de trois nouvelles ULIS :

- A l'école Vivant Denon de Chalon-sur-Saône (TFC)
- Au collège Roger Vaillant de Sanvignes-les-Mines (TFC)
- Au collège La Chataigneraie d'Autun (TFC)



Les moyens en AESH sont en constante augmentation depuis 5 ans (depuis la rentrée 2017, +90,46 ETP⁷ sur le titre 2⁸; +267,94 ETP sur le hors titre 2⁹). Cette année, les moyens augmentent de 10 ETP et à ce jour, la capacité de recrutement est de 1132 accompagnateurs.

Les AESH recrutés à partir du 1^{er} décembre 2021 bénéficieront de la formation initiale d'adaptation à l'emploi 2022-2023, dont le volume est porté de 60 à 73h30. Des formations continues ont également été organisées sur l'année scolaire 2021-2022 : 180 places ont été ouvertes pour des sessions durant de 3 à 6 heures sur les thèmes des troubles du spectre autistique, DYS, du comportement ainsi que sur les spécificités de l'accompagnement des élèves du niveau maternel et de l'analyse des pratiques professionnelles. En 2022-2023, les formations continues seront proposées dès la période 3 de l'année scolaire.

⁷ Equivalent temps plein

⁸ AESH recrutés par l'Etat

⁹ AESH recrutés par le lycée Niepce-Balleure de Chalon-sur-Saône

❖ Evolution des emplois dans le secteur médico-social :
Les emplois évoluent dans les établissements spécialisés médico-sociaux et services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) :

IME du Breuil	IME L'Orbize, à Saint-Rémy	SESSAD de Montceau-les-Mines
•1 emploi supplémentaire	•0,5 emploi supplémentaire	•0,5 emploi supplémentaire

La Saône-et-Loire accueille également une cinquième unité d'enseignement externalisée dans le cadre du 3^{ème} plan autisme : création d'une UEE implantée dans l'école primaire Ruisseau-Mauguet de Saint-Rémy.

L'ouverture d'**unités externalisées** d'établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESMS) dans des établissements scolaires se poursuit avec **2 dispositifs supplémentaires** par rapport à la rentrée 2021, soit 41 classes :

Rentrée 2021	Rentrée 2022
<ul style="list-style-type: none">•3 en école maternelle•13 en école élémentaire•17 en collège•4 en lycée (dont horticole)•1 en CFA•1 en EREA	<ul style="list-style-type: none">•3 en école maternelle•15 en école élémentaire•17 en collège•4 en lycée (dont horticole)•1 en CFA•1 en EREA